

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1073** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

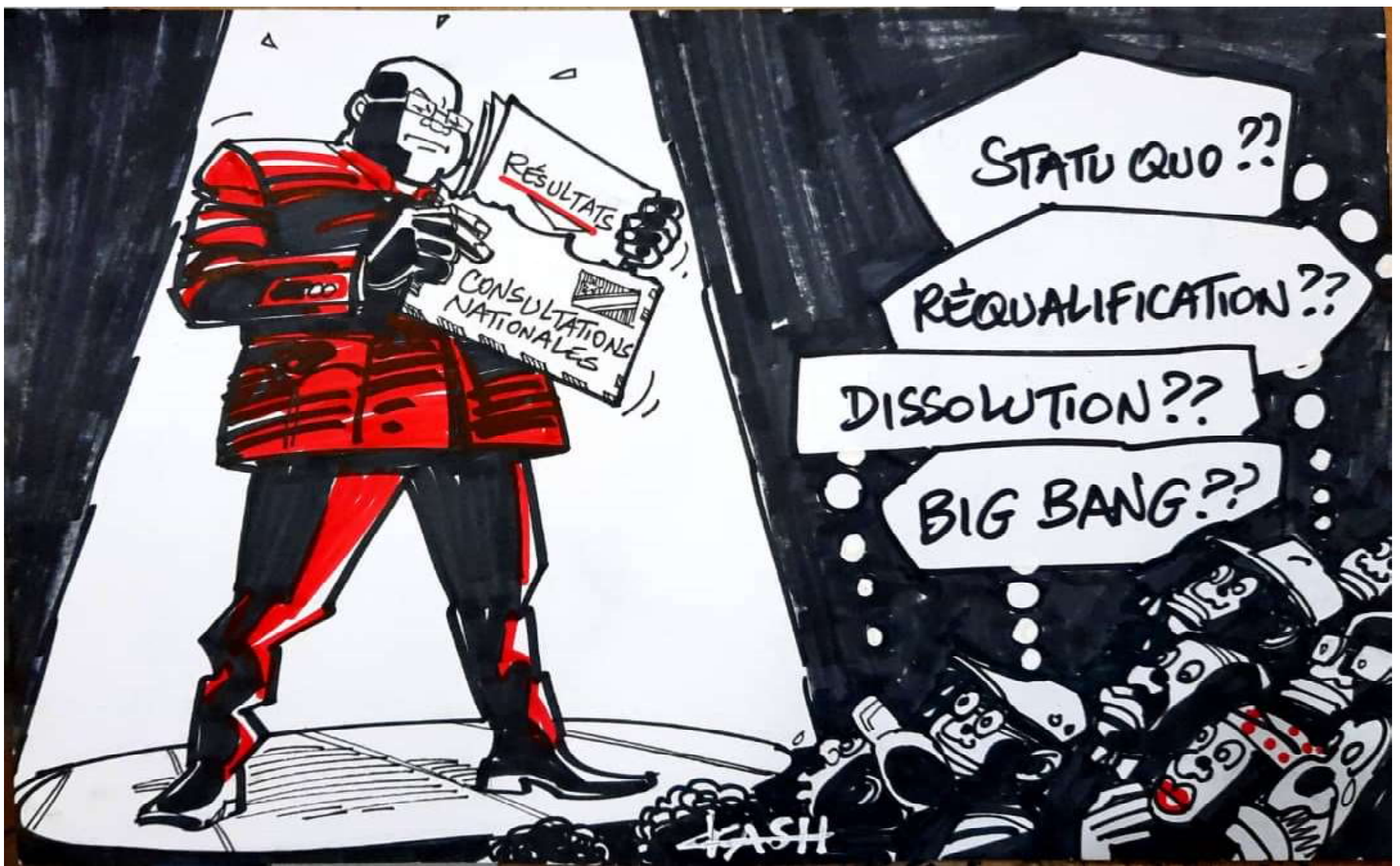
Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, WWW.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Consultations nationales

(Lire en page 12)

Grandes décisions de F. Tshisekedi en attente



Crise politique

Félix Tshisekedi
(Lire en page 12)
**dans les bras de
João Lourenço**

CAN 2021

**Les Léopards s'offrent
l'Angola et se relancent
dans la course**

(Lire en page 11)

MAZEMBE

Likonza en Belgique

Equateur

La fin officielle de la 11e épidémie d'Ebola aujourd'hui

Le ministre de la Santé Eteni Longondo va déclarer la fin de la 11e épidémie de la maladie à virus Ebola, qui a sévi durant six mois à l'Equateur, le 18 novembre. Il l'a dit lundi 16 novembre devant la presse à Mbandaka.

Le ministre Eteni a salué l'appui des gouvernements national et provincial ainsi que des partenaires d'appui technique et financier. Il a cependant invité la population à la prudence pendant la période transitoire de trois mois.

Il recommande le maintien des mesures barrières. Pendant la période transitoire de trois mois, a-t-il poursuivi, quelques agents de riposte vont rester en place pour renforcer le mé-



canisme de surveillance.

Cependant, le ministre a déploré parmi les défis, les difficultés logistiques et de communication liées à l'éloignement des zones affectées. Il déplore aussi la mauvaise gestion des ressources humaines.

M. Eteni a promis de soumettre au gouverne-

ment un plan de contingence national. Désormais, il fera de la lutte contre l'Ebola un programme national. Il a aussi annoncé l'érection de 11 laboratoires modernes à travers le pays et l'admission du vaccin anti-Ebola dans la vaccination de routine pour les zones à haut risque.

SUD-KIVU

Les «Banyindu» en dialogue intracommunautaire

Le dialogue intracommunautaire « *Banyindu* » s'est ouvert lundi 16 novembre à Kilomoni, dans la ville d'Uvira (Sud-Kivu) par le ministre provincial de l'intérieur et affaires coutumières.

Près de cinquante membres représentants de cette communauté venus de Kinshasa, Goma, Bukavu, de Lwindi à Mwenga, d'Itombwe à Mwenga, de Fizi, d'Uvira, parmi lesquels des professeurs d'université, des médecins, des coutumiers, des femmes



et des jeunes, ainsi que des représentants des groupes armés opérant dans les moyens et hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga, prennent part à ces assises jusqu'au mercredi 18 novembre.

Ces participants considèrent ce dialogue comme une retrouvaille, une première pour eux de se retrouver dans ce format dialogue.

Selon le député provincial et élu de Fizi, Bumbu Malite Job, qui est membre de la communauté Banyindu et facilitateur de la rencontre, leur souci majeur est d'apporter la contribution pour une paix durable dans les hauts et moyens plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga : « *les Banyindu ont de problème sécuritaire parce que nous avons beaucoup de groupes armés de banyindu. Beaucoup de problèmes sont liés au problème de leadership entre ces groupes. Parfois ils ne veulent pas se respecter entre eux. Surtout aussi ce problème identitaire, vous allez retrouver que*

vous êtes munyindu, mais parfois vous vous retrouvez dans les autres tribus qui ne sont pas les vôtres (fuliiru, lega, shi) et ce qui entraîne une méfiance entre les banyindu eux-mêmes. Il y a aussi ce problème de mutualité. Vous savez quand quelqu'un est président d'une mutualité, il est là, il reste, il n'y a pas question de mandant, ce sont là des choses qui peuvent aussi nous diviser pour qu'on ne puisse pas parler le même langage quand on est en face des autres tribus. »

Trois réunions préparatoires technique, méthodologique et pédagogique ont précédé ce dialogue intracommunautaire d'Uvira.

D'après le réseau d'innovation organisationnelle, RIO ECC, ces travaux de trois jours sont financés par INTERPEACE appuyé par DFID, pour accompagner les dialogues intra tribaux de cinq communautés dont Banyindu, Bavira, Bafuliiru, Babuyu et Barundi de la plaine de la Ruzizi.

ANCIENS COMBATTANTS

Cap sur la stratégie de réinsertion sociale du militaire



La secrétaire générale aux Anciens combattants, le Général-major Symphorose Kabwanga Kasewu, a plaidé lundi, pour des réflexions constructives en vue d'une nouvelle dynamique à la réinsertion du militaire en fin de carrière, dans une allocution prononcée à l'ouverture d'un atelier sur la présentation et la validation de la stratégie de réinsertion sociale du militaire en fin de carrière, dans l'amphithéâtre du Groupement des Ecoles Supérieures Militaires (GESM), dans la commune de Ngaliema.

L'objectif de ces assises de quatre jours est d'asseoir une politique globale, équitable et viable à long terme de prise en charge du militaire en fin de carrière afin de le rendre utile à la société et lutter contre la pauvreté.

Le conseiller à la réinsertion du ministre délégué à la défense nationale chargé des anciens combattants, le Général de Brigade Bangala, a axé son mot sur le ca-

dre juridique et historique de la réinsertion. Il a tablé sur la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC en son article 197 qui consacre la réinsertion du militaire.

Il a fait savoir que cette réinsertion a connu un moment d'arrêt et qu'aujourd'hui, elle a repris vie grâce au Chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo qui a nommé, dans son gouvernement, un ministre chargé des Anciens combattants. Ce ministre, a-t-il dit, fournit des efforts pour la réinsertion du militaire en fin de carrière.

Les participants ont assisté à une projection vidéo sur l'état d'avancement des activités liées à la réinsertion lancées depuis 2017. Cette réinsertion passe par plusieurs domaines d'activités dont l'agroalimentaire, le transport public, le transport aérien, le chemin de fer, la diplomatie et autres.

Les travaux de cet atelier se déroulent du 16 au 19 novembre 2020. ACP

Cancer gynécologique

Bientôt la construction d'un Centre en oncologie à Kinshasa

L'association «Elikya na biso» a présenté son projet de construction d'un Centre en oncologie, projet parrainé par la Fondation Nicole Bwatshia (FONIB), lors de la clôture, samedi à Kinshasa, de la campagne dénommée «*Octobre Rose Kinshasa*».

Ce projet vise à apporter des réponses à la problématique des cancers gynécologiques en République démocratique du Congo (RDC) par une prise en charge efficace et appropriée de femmes atteintes des cancers de seins, des ovaires et du col de l'utérus.

La présidente de la FONIB, Mme Nicole Bwatshia a salué cette belle initiative qui bénéficie de l'appui de sa structure.

Elle a, à cette occasion sensibilisé ses pairs à la prise de conscience afin d'éradiquer ces pathologies qui ne concourent pas à l'épanouissement de la femme. «*La femme doit se débarrasser de la peur, la honte et la timidité face à ces maladies. Je vous conseille de parler de votre cas à toute personne susceptible d'apporter une solution à votre problème de santé. C'est*

la crainte de la discrimination qui fait que la maladie s'aggrave avant que la patiente ait été suivie et prise en charge par un spécialiste», a exhorté Nicole Bwatshia.

Elle a partagé l'expérience vécue dans sa propre famille concernant la maladie du cancer de sein. Cette actrice sociale estime qu'il est inadmissible qu'en plein 21^{ème} siècle que les femmes continuent de mourir faute de soins appropriés et d'une prise en charge de ces maladies.

Créée dans le but de prévenir et de lutter contre les cancers de seins, des ovaires et du col de l'utérus, l'association «Elikya na biso» forme les femmes sur l'auto-dépistage à partir de la recherche des boules au niveau des seins. Elle les apprend à communiquer pour briser le silence et se faire dépister dès que possible afin d'augmenter la chance d'une bonne prise en charge médicale et réduire le cas de ceux qui développent la phase de maladie du cancer.

Cette asbl s'occupe aussi de la formation des jeunes médecins aux techniques modernes de dépistage.

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Chef de Rubrique

Béni Joel Dinganga

Collaborateurs

- Paul Eyenga
- Gaston Liyande

PAO

A. Salumu

Direction commerciale et financière

Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Distribution

Bertin Sefu

Images

Dieudonné Kanyinda

Crise politique CACH-FCC

Félix Tshisekedi dans les bras de João Lourenço

Le Président Félix Tshisekedi, a effectué le lundi une visite de travail en Angola, à l'invitation de son homologue angolais, João Lourenço. Lors de cet entretien, le chef de l'Etat a sollicité l'appui diplomatique et politique de l'Angola, en vue de faire face à la situation d'instabilité que traverse actuellement le pays.

Le président Félix Tshisekedi a effectué une visite-éclair ce matin à Luanda à l'invitation de son homologue angolais, João Lourenço. La visite intervient six jours après que le chef de l'Etat angolais ait reçu une délégation conduite par André Kabanda Kana, ministre près la Présidence congolaise.

A l'issue de la rencontre, le chef de l'Etat a déclaré qu'ils avaient discuté des questions liées à la coopération bilatérale et à la situation politique en RDC (dont un plan de sortie de cette crise) furent au centre de sa rencontre avec son homologue angolais ainsi que discussions d'envergure régionale.

A cette occasion, le Président congolais a également affirmé avoir sollicité l'appui de l'Angola dans le sens de renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité congolaises.

Quant à la coopération bilatérale, a-t-il expliqué, la priorité revient aux secteurs d'hydrocarbures et d'infrastructures, et que les autorités des deux camps travaillaient pour l'ap-

profondissement des contacts.

Félix Tshisekedi a fait savoir que depuis son arrivée au pouvoir, il travaille « dans le sens de maintenir une «Porte Ouverte» vers Luanda, de manière à rester en contact permanent avec les autorités angolaises et à renforcer les liens d'amitié et de coopération unissant les deux peuples. »

Le président de la République était de retour en Angola à un moment où la RDC traverse une crise politique profonde, en raison de désaccords entre la coalition gouvernementale qui dirige le pays, formée par le CACH (son parti) et le FCC, dirigé par l'ancien président Joseph Kabila Kabange.

La grande divergence a débuté le 21 octobre 2020 lors de la cérémonie d'investiture de trois juges de la Cour constitutionnelle à laquelle ni la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Jeanne Mabunda ; ni le président du Senat, Alex Tambwe Mwanda, ni même le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Inlukamba n'ont pris part. Trois hautes personnalités toutes membres de la Plateforme politique de Joseph Kabila, qui détient la majorité dans les trois institutions.

A cette occasion, notant la divergence née depuis ce jour-là, le Président Félix Tshisekedi a annoncé le début des consultations politiques visant à créer une « Union Sacrée pour la Nation »

Pendant ce temps, Joseph Kabila, face à cette situation, a adressé des messages « musclés » à

quelques chefs d'Etat et aux chefs de mission diplomatique accrédités à Kinshasa, leur annonçant des conséquences « incalculables » qui pourraient découler de cette crise politique.

A noter que la dernière visite de Félix Tshisekedi en Angola a eu lieu en janvier 2020, lorsqu'il avait rencontré João Lourenço à Benguela.

LR

Angop Agência Angola Press

Tshisekedi sollicite l'appui de l'Angola face à la crise politique en RDC

Por: António Tavares
LUANDA - 16-11-2020 15h46 - La politique

Luanda - Le Président de la République démocratique du Congo (RDC) a sollicité lundi l'appui diplomatique et politique de l'Angola, en vue de faire face à la situation d'instabilité que son pays vit actuellement.

Félix Tshisekedi, qui sortait, à Luanda, d'un entretien avec son homologue angolais, João Lourenço, a dit avoir sollicité également l'appui de l'Angola dans le sens de renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité congolaises.

Interrogé par la presse, le Président de la RDC a souligné que la coopération bilatérale, les questions d'intérêt régional, la situation politique en RDC et le plan de sortie de cette crise étaient au centre de sa rencontre avec son homologue angolais.

Quant à la coopération bilatérale, a-t-il expliqué, la priorité revient aux secteurs d'hydrocarbures et d'infrastructures, et que les autorités des deux camps travaillaient pour l'approfondissement des contacts.

Tshisekedi a fait savoir que depuis son arrivée au pouvoir, il travaillait dans le sens de maintenir une "Porte Ouverte" vers Luanda, de manière à rester en contact permanent avec les autorités angolaises et à renforcer les liens d'amitié et de coopération unissant les deux peuples.

La République démocratique du Congo vit actuellement une crise profonde due aux désaccords entre la Coalition gouvernementale, au sein de laquelle l'on trouve le CACH du Président Feleix Tshisekedi, et le FCC, mouvement de l'ex-Président congolais, Joseph Kabila Kabange.

La divergence a commencé le 21 octobre 2020 lors de la cérémonie d'investiture des trois juges de la Cour constitutionnelle.

Le Chef de l'Etat congolais a alors noté l'absence de la Présidente de l'Assemblée nationale, Jeanne Mabunda, du président du Senat, Alex Tambwe Mwanda, et du Premier ministre, Sylvestre Ilunga Inlukamba.

Ces trois personnalités sont toutes membres de la Plateforme politique de Joseph Kabila, qui détient la majorité dans les trois institutions.

Angop - Agência Angola Press | Impreso em 16-11-2020 | Página 1 de 2
Gerado pelo sistema Mukanda

Angop Agência Angola Press

A cette occasion, notant la divergence née depuis ce jour là, le Président Félix Tshisekedi a annoncé le début des consultations politiques visant à créer une "Union Sacrée pour la Nation".

Près de vingt jours se sont déjà écoulés depuis le début des consultations en RDC.

Pendant ce temps, l'ex-président congolais, Joseph Kabila, face à cette situation, a adressé des messages "musclés" à quelques Chefs d'Etat et aux Chefs de mission diplomatique accrédités à Kinshasa, leur annonçant des conséquences "incalculables" qui pourraient découler de cette crise politique.

L'OGEFREM s'installe dans le grand Équateur pour lutter contre les coulages des recettes dans les zones frontalières

L'Office de Gestion du Fret Multimodal (OGEFREM) sera bientôt opérationnel dans toutes les nouvelles provinces nées du démembrement du Grand Équateur à savoir : le Nord-Ubangi, le Sud-Ubangi, la Mongala, la Tshuapa et l'Équateur. Cette agence étatique entend lutter contre les coulages des recettes dans les zones frontalières dans cette région.

C'est son

directeur régional, Jean-Baptiste Mpia Nzee, qui l'a annoncé à la presse le samedi 14 novembre 2020 à l'occasion de l'installation d'une direction de cette entreprise du porte-



feuille à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur.

À en croire ses propos, beaucoup de cas des coulages de recettes sont signalés dans plusieurs zones frontalières de la région notamment à Zongo, Lukolela et Bomongo.

Il pense que cette entreprise publique va oeuvrer en faveur de la maximisation des recettes et leur canalisation dans le trésor public.

Pour y arriver, il en appelle à un suivi de la part des gouverneurs desdites provinces et des services

douaniers.

Il sied de signaler que le directeur général de l'OGEFREM, Patient Sayiba, a séjourné le week-end dernier à Mbandaka pour y installer la direction de cette entreprise du portefeuille. Cette cérémonie a coïncidé avec la célébration du quarantième anniversaire de l'OGEFREM.

Cette entreprise a été créée par l'ordonnance présidentielle du 12 novembre 1980.

César Augustin Mokano Zawa

Consultations nationales**Plaidoyer pour la fin des motions de défiance !**

Les gouverneurs des provinces en ont ras-le-bol des motions de censure dont ils sont victimes de la part des députés provinciaux. Voilà pourquoi, dans un mémorandum remis le vendredi 12 novembre à Félix Tshisekedi, ils sollicitent la protection. Sur les 26 chefs des gouvernements provinciaux présents à Kinshasa, les 24 gouverneurs ont manifesté leur volonté de sécuriser la fonction de gouverneur de province contre toutes velléités infondées de destitution par les députés provinciaux.

Pour les gouverneurs de provinces, leur demande "s'inscrit pleinement dans la vision de Félix Tshisekedi de stabiliser les institutions provinciales en vue de booster le développement à la base". D'où, sollicitent-ils l'arbitrage du chef de l'État auprès de la Cour constitutionnelle sur l'interprétation de l'article 138, alinéa 2 de la Constitution du 28 février 2006 relative à la hiérarchisation des moyens d'information et de contrôle par les assemblées provinciales "avant toute initiative de mise en mouvement des motions de censure contre les membres des gouvernements provinciaux".

Les gouverneurs sollicitent également l'arbitrage de Félix Tshisekedi auprès de la Cour constitutionnelle "afin de dire le droit en toute légalité, indépendance et impartialité dans les causes pendantes devant elle et relatives à l'annulation des motions de censure ou de défiance irrégulièrement et inégalement votées contre les gouverneurs des provinces du Haut-Lomami, du Kasai Central, du Maniema, de Sankuru et de la Tshopo". Les gouverneurs des provinces soutiennent la démarche du VPM de l'Intérieur "dans sa démarche de stabilisation des institutions contre toute action des assemblées provinciales à destituer les gouverneurs des provinces en violation des procédures constitutionnelles en la matière. Dans cette perspective, ils attendent voir le Président de la République encourager Gilbert Kankonde dans ce combat.

A cette même occasion, les gouverneurs des provinces demandent à celui-ci d'instruire le VPM du Budget et au minis-

tre des Finances de régulariser le paiement des arrières de rétrocession (18 mois), des frais de fonctionnement et fonds d'investissements dus aux provinces. Ils plaident également pour la retenue à la source des 40 % du Fond national d'entretien routier (FONER) dues aux provinces afin de réhabiliter les ouvrages et infrastructures communautaires.

Dans ce chapitre financier, les gouverneurs des provinces sont tous unanimes : ils ne jurent que par la réactivation, par le chef de l'État, de la mise à disposition régulière des fonds secrets de recherche. Pour eux, "le présent mémo est une synthèse des priorités contenues dans le cahier des charges du collectif des gouverneurs des provinces qui formule son plaidoyer en vue de garantir la paix, l'unité, la concorde et la cohésion intercommunautaire ainsi que de soutenir l'élan de développement dans nos provinces respectives. Les gouverneurs des provinces disent soutenir la démarche de Félix Tshisekedi à trouver une "véritable Union sacrée de la Nation" par une approche participative et inclusive visant à asseoir une large base de réflexion sur les questions vitales et essentielles, constituant les véritables préoccupations des provinces".

Les gouverneurs des provinces tiennent à la coalition FCC-CACH pourtant décriée par un nombre important des personnalités socio-politiques qui ont rencontré le Président de la République au Palais de la Nation dans le cadre de ces consultations. Ils estiment que leur approche "sera de nature à apaiser les esprits et rassurer la population qui n'a de désir que son bien-être quotidien". "La franche collaboration, la confiance réciproque et le renforcement des capacités au sein de ladite coalition réaliseront avec plus de chance et de succès son programme commun et ambitieux, au mieux des intérêts de nos populations et de notre Nation", lit-on dans ce mémo.

Le collectif des gouverneurs souhaite ardemment le renforcement de la coalition FCC-CACH "qui doit se construire jour après jour".

FA/LR

Covid-19**Bientôt de nouvelles de prévention et de lutte**

Le Premier ministre Sylvester Ilunga Ilunkamba a convié les membres du Comité Multisectoriel de riposte à la COVID 19 à une réflexion approfondie sur des mesures à prendre pour que le Gouvernement Central arrête des nouvelles stratégies dès ce mercredi, face à l'alerte lancée par le Docteur Jean Jacques Muyembe, en sa qualité du Secrétaire Technique dudit Comité, sur la 2^{ème} vague de la pandémie à la COVID-19 en Occident et qui touche à nouveau l'Afrique, par le Kenya.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières Gilbert Kankonde qui l'a indiqué dans son compte rendu, a fait savoir que le Premier ministre a fait cette recommandation en sa qualité du président du Comité Multisectoriel de riposte à la COVID-19, au cours d'une séance de travail qu'il a présidée lundi, à la Primature.

Selon le vice-Premier ministre Gilbert Kankonde, il a été également

démonstré que les cas de COVID 19 en RDC aussi commencent à augmenter, même si la létalité reste faible.

« Toute la population congolaise est appelée au respect des gestes barrières, parce que la fin de l'État d'urgence ne signifie pas la fin de la pandémie à la COVID 19 », a souligné le vice-Premier ministre, Gilbert Kankonde.

Le Comité Multisectoriel de riposte à la COVID 19 en RDC, rappelle-t-on, est composé des ministères de l'Intérieur, de la Communication et des Médias, de la Santé, de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU), l'Enseignement primaire secondaire et technique (EPS) et des Affaires Sociales ainsi que des délégués des Forces armées de la RDC (FARDC), la Police Nationale (PNC), l'Agence nationale de renseignement (ANR), la Direction générale des Migrations (DGM) et à Kinshasa, du Gouverneur de la Ville.

Boucard Kasonga Tshilunde, président de l'UNPC n'est plus

La triste nouvelle est tombée dans la matinée d'hier mardi 17 novembre 2020. La presse congolaise est en deuil. Boucard Kasonga Tshilunde, président de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) a tiré sa révérence à la clinique Ngaliema, où il était admis pour des soins depuis le week-end dernier.

La nouvelle de son décès a été confirmée par sa famille biologique ainsi que par les responsables de l'UNPC.

Boucar Kasonga Tshilunde dirigeait la corporation des journalistes congolais depuis 2014. Il avait été réélu pour un deuxième mandat à la tête de l'UNPC, à l'issue d'un congrès organisé en octobre dernier à Muanda (Kongo Central).

LPE

Bain de foule géant pour Moïse Katumbi à Kinshasa



Haut-Lomami

La difficile rééducation des kulunas

Cinq « kulunas » (bandits armés) de Kinshasa, envoyés en rééducation au Katanga, ont été rattrapés après s'être enfuis de leur cantonnement. Ils avaient été dénoncés par la population locale.

Plusieurs centaines de kulunas sont arrivés début novembre aux installations du Service national à Kanyama Kasese, dans le Haut-Lomami (province issue du démembrement du Katanga en 2015; chef-lieu: Kamina).

Exécutions sommaires

Depuis plusieurs années, la police de Kinshasa s'attaque au développement du banditisme armé, qui a prospéré dans la capitale. Depuis 2013, une méthode radicale était privilégiée: des policiers, parfois en civil, arrêtaient des dizaines de jeunes gens soupçonnés d'être des kulunas et les tuaient lors d'exécutions sommaires, parfois publiques afin de dissuader leurs congénères de poursuivre sur ce chemin. La méthode a été largement critiquée par les organisations de défense des droits de l'Homme.

En mai dernier, lors d'une nouvelle rafle, le commissaire provincial de Kinshasa, Sylvano Kasongo – originaire de Manono, dans le Grand Katanga – avait déploré que lorsque les kulunas étaient arrêtés, « le soir ils sont libérés » par les parquets, qui les considèrent, disait le chef de la police de Kinshasa, « comme du



menu fretin ». Et de suggérer aux autorités de les envoyer plutôt « à l'intérieur », c'est-à-dire en province.

Récolte de maïs remarquée

Il semble avoir été entendu puisqu'en août dernier, le président Félix Tshisekedi a indiqué au gouvernement qu'il fallait développer le Service National (créé en 1997 par Kabila père pour encadrer les jeunes au service de la nation, mais jamais réellement financé) et multiplier par quatre le nombre de centres – actuellement un seul, celui du Katanga, au sud – afin qu'il y en ait aussi au centre du pays, à l'est et à l'ouest. Celui du Katanga enseigne essentiellement l'agriculture à ses pension-

naires et s'était distingué, en juillet dernier, par une très bonne récolte de maïs, réussite répercutée dans les médias.

Après une nouvelle rafle, plusieurs centaines de kulunas ont été revêtus d'une salopette bleue au nom du « Service National » et filmés à leur départ en avion, le 5 novembre, vers Kanyama Kasese. Leur nombre exact n'est pas clair: selon le Forum des As, ce jour-là, 929 kulunas faisaient partie du voyage; aujourd'hui, selon l'agence de presse APA, 600 sont arrivés sur place alors que 2000 sont attendus.

Citadins repérables

L'agence APA, citant des sources locales, rapporte que 5 pensionnaires kulunas du centre de Service national, s'étaient échappés de leur cantonnement et avaient pris la fuite en direction du Kasai oriental, la province voisine. Dénoncés par la population, ils avaient été rattrapés « en moins de 24h ». Leur cantonnement est situé dans le village de Mambuwa, à une vingtaine de km du centre de Kanyama. Dans cette région très rurale, tous se connaissent et les kulunas, des citadins, y étaient facilement repérables, alors que leur arrivée a suscité quelques inquiétudes chez les autorités locales, qui redoutent que leur présence n'amène une hausse de l'insécurité.

Les kulunas rattrapés ont dénoncé le manque d'encadrement dont ils bénéficient au centre de Service national et parlent de mauvais traitements. La Libre Afrique.be n'a obtenu aucun renseignement sur ceux-ci. Une source à Kinshasa souligne cependant que le Service national est, pour les kulunas arrêtés, un progrès par rapport à la période précédente, quand ils étaient abattus par dizaines, ainsi que par rapport à l'incarcération.

Les prisons de la RDCongo sont en effet surpeuplées. Dans beaucoup d'établissements règne la famine; seuls ceux qui sont nourris par leur famille s'en tirent. « Or les kulunas sont bien souvent des « shégués » (enfants de la rue) qui ont grandi et n'ont, par définition, pas de famille: ou ils sont orphelins, ou ils ont été rejetés par leur famille. En prison, ils ne sont donc pratiquement pas nourris ».

M-F. C.

Nord-Kivu

Le secrétaire exécutif adjoint du PPRD démissionne

Bahati Segihobe Remy, secrétaire exécutif provincial adjoint du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) en province du Nord-Kivu, a démissionné de son poste ce samedi 14 novembre 2020 suite à « des raisons de convenance personnelle ».

Dans sa lettre de démission adressée à Emmanuel Ramazani Shadary, secrétaire permanent du PPRD, Bahati Segihobe Remy se dit heureux d'avoir contribué « au bon essor » du parti cher à l'ancien président Congolais Joseph Kabila, en province du Nord-Kivu.

« Par la présente, venons porter à votre connaissance de la décision mûrement réfléchie que nous avons prise de démissionner, pour des raisons de convenance personnelle, du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie. Au regard des vicissitudes de la vie, nous estimons que notre compagnonnage politique est arrivé à son terme », écrit Remy Segihobe.

ITURI

Le gouverneur visé par une plainte pour "escroquerie, abus de confiance et d'autorité et détournement des deniers publics ou privés"

Le gouverneur de la province de l'Ituri, Jean Bamanisa, est visé par une plainte de l'opérateur économique Mbuyi Joseph, propriétaire des établissements GAD777-CHRIST MDJ RDC, implantés à Kisangani dans la province de la Tshopo.

Jean Bamanisa est poursuivi pour plusieurs griefs notamment "escroquerie, abus de l'autorité, abus de confiance, abstention coupable d'un fonctionnaire et détournement des deniers publics ou privés", renseigne cette plainte adressée au procureur général près la cour de cassation à Kinshasa Gombe.

Tout part d'une taxe instituée, depuis mai 2020, en province de

l'Ituri sur les véhicules pétroliers qui doivent payer 1000 \$ non remboursables si les produits pétroliers sont consommés en Ituri, remboursables à hauteur de 600\$ par véhicules si la consommation desdits produits a lieu dans une autre province.

" Or mon client Mbuyi a 203 véhicules qui paient cette taxe de transit des produits pétroliers (...) pour le compte du gouvernement provincial à la Direction Générale des Recettes de la Province de l'Ituri (DGRPI), ce qui implique 600\$ x 203 camions = 121 800 \$ que l'accusé Bamanisa doit à mon client ", écrit Maître Didier Kondo dans ce document parvenu à ACTU7.CD.

L'avocat de l'homme d'affaire indique que malgré " toutes les réclamations menées ", son client peine à retrouver ses droits et que le gouverneur " prétend avoir annulé ce remboursement ".

Rappelant que les actes commis par le gouverneur Jean Bamanisa " constitutifs d'abus d'autorité, d'abus de confiance, escroquerie, d'abstention coupable d'un fonctionnaire et détournement des deniers publics ou privés " sont punis par la loi, Me Didier Kondo appelle le procureur général " d'engager des poursuites judiciaires contre l'accusé Bamanisa " afin que son client rentre dans ses droits.

Andy Kambale Matuku

BENI

29 corps en état de décomposition découverts à Buliki

Au cours d'une rencontre intitulée « Dialogue vertical » le samedi dernier à Tshangu, s'est exprimé l'Allier de Martin Fayulu, M. Adolphe Muzito au sujet de ses confrères qui ont pris part aux consultations initiées par le Président de la République, Felix-Antoine Tshisekedi.

Cette thèse n'est pas du tout appréciée par le président de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme -ASADHO-, Jean-Claude Katende qui ne s'est empêché de réagir à ces propos.

« Muzito continue à clamer partout que les institutions de la RD-Congo sont illégitimes, mais il continue de toucher ses émoluments en tant que député national. C'est cette incohérence qui me convainc qu'on est en présence des gens à qui on ne peut pas faire confiance », écrit-il ce mardi 17 novembre sur son compte Twitter.

Il sied de signaler que le leader de Nouvel Elan a, à son tour entamé ce 14 novembre ses propres consultations dites verticales afin de discuter des réformes devant mener à des élections anticipées dans le pays.

Rabby Lokate

Mai-Ndombe : Lancement de la campagne de distribution gratuite des moustiquaires

imprégnées d'insecticide

Lancement ce lundi 16 novembre à Inongo de la campagne de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action dans les 14 zones de santé de la province du Mai-Ndombe. C'est Le ministre provincial de l'environnement développement durable, tourisme, transports et voie de communications Rodrick Epoke Nkoli qui a au nom du gouverneur de province en mission procédé au lancement officiel de cette campagne.

Cette campagne qui est financée par le fonds mondial vise à protéger la population contre le paludisme. Elle va durer 4 jours soit du 17 au 20 novembre de l'année en cours.

De son côté, Rodrick Epoke Nkoli, ministre provincial de l'environnement développement durable, tourisme, transports et voie de communications a indiqué que cette campagne vaut son pesant d'or par le fait que plusieurs personnes dans la province meurent de la malaria et c'est presque chaque jour et l'existence de cette maladie constitue un danger permanent pour la population.

Selon lui, plus de 1.237.774 ménages sont attendus pour bénéficier ces intrants. « L'utilisation correcte des moustiquaires serait l'un de moyens pour juguler la force de cette maladie », a-t-il dit.

Armand Minimio, à Inongo

Réforme de la police

L'Union européenne décaisse 20 millions d'euros

Dans un communiqué de presse publié lundi 16 novembre, l'Union européenne (UE) dit poursuivre son engagement pour la sécurité de la population de la République démocratique du Congo (RDC), avec l'allocation de 20 millions d'euros au «Programme d'appui à la réforme de la police» sur une portée de cinq ans dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement. Cette nouvelle somme porte le soutien total de l'UE à la réforme de la police à 60 millions d'euros.

La commissaire européenne pour les partenariats internationaux, Jutta Urpilainen, citée dans ce communiqué, a déclaré : « Il ne peut y avoir de développement et de croissance durable que dans un environnement pacifié. C'est pourquoi l'Union européenne renforce son appui en faveur de la sécurité, de la paix et de la stabilité en RDC. Nous soutenons donc le Gouvernement de la RDC dans sa détermination à poursuivre les réformes engagées dans le secteur de la sécurité, de la défense et de la justice en respectant pleinement les droits de l'homme. »

La relance de la réforme de la police est primordiale pour accroître la confiance de la population envers



les forces de sécurité et soutenir l'État de droit sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, poursuit le communiqué.

Ce nouveau programme d'aide européen vise à améliorer la gouvernance, la protection des droits de l'homme ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption en RDC. Il comprend quatre objectifs spécifiques : l'amélioration de la mise en œuvre de la réforme et de la redevabilité de la police le renforcement de la professionnalisation de la

police et de la chaîne pénale l'amélioration de la gestion des ressources humaines rendre opérationnelle la police de proximité pour restaurer la confiance de la population.

Une attention spéciale sera portée aux questions de genre, compte tenu de l'importance de la reconnaissance de l'égalité des droits entre hommes et femmes et de la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles, conclut-il.

RO

Selon Jean-Claude Katende

Muzito bouffe l'argent des «institutions illégitimes» !

Au cours d'une rencontre intitulée " Dialogue vertical " le samedi dernier à Tshangu, s'est exprimé l'Allier de Martin Fayulu, M. Adolphe Muzito au sujet de ses confrères qui ont pris part aux consultations initiées par le Président de la République, Felix-Antoine Tshisekedi.

Cette thèse n'est pas du tout appréciée par le président de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme -ASADHO-, Jean-Claude Katende qui ne s'est empêché de réagir à ces propos.

" Muzito continue à clamer partout que les institutions de la RD-Congo sont illégitimes, mais il continue de toucher ses émoluments en tant que député national. C'est cette incohérence qui me convainc qu'on est en présence des gens à qui on ne peut pas faire confiance ", écrit-il ce mardi 17 novembre sur son compte Twitter.

Il sied de signaler que le leader de Nouvel Elan a, à son tour entamé ce 14 novembre ses propres consultations dites verticales afin de discuter des réformes devant mener à des élections anticipées dans le pays.

Rabby Lokate



Claydy KHAN
Ambassadeur 450 = 1

Nos différences
s'entrelacent pour
faire une famille qui
tend à la lumière

Malgré la désapprobation de la plénière,

Jeanine Mabunda attendue ce 18 novembre au Conseil d'État

La désapprobation par la plénière de l'assemblée nationale de la démarche du député national élu de Matadi, Albert Fabrice Puela n'empêche pas l'invitation du Conseil d'État à la speakerine de l'Assemblée nationale qui elle, reste maintenue. Dans sa saisine au Conseil d'État, l'élu de Matadi a demandé la démission ou la destitution du bureau de l'Assemblée nationale représentée par Jeanine Mabunda, sa présidente, pour avoir violé l'article 139 du règlement intérieur.

Ses collègues députés ont voté contre cette démarche en déclarant que ledit rapport a bel et bien été déposé à temps. Ils ont aussi soulevé une vice de procédure dans la démarche de l'élu de Matadi qui, selon eux, devait d'abord s'adresser à la plénière qui seule est habilitée à constater la violation si jamais il y en aurait et avoir ainsi le quitus de porter le dossier au Conseil d'État. Dans une longue tribune partagée sur les réseaux sociaux, Musao Kalombo Mbuyu Célestin, Rapporteur de l'Assemblée nationale, s'est attaqué au député Fabrice Puela en qualifiant sa démarche de chantage au bureau de l'Assemblée. « Jusqu'où a pu aller notre Collègue Albert Fabrice Puela en faisant du chantage à la Chambre basse du Parlement congolais, spécialement son Bureau, au travers d'une démarche en justice cavalière et inique ? Au moment où l'Assemblée nationale est dans les choses très sérieuses en rapport avec la vie de la Nation, entendez notamment l'examen et le vote de la loi de finances 2021 ».

Et de poursuivre : « Qui se cacherait derrière notre estimé collègue ? Mille et une questions qui doivent intéresser toute l'opinion publique qui a certainement les réponses à ces préoccupations. Le collègue s'est-il trompé de cible en se laissant perméable aux jeux d'un éventuel gourou de la vieille époque qui, contre toute attente, s'évertue aujourd'hui, mieux qu'hier, à présider les cultes de l'hécatombe dans certains milieux de décision ? Qui douterait, en effet, de l'amer constat selon lequel les maux décriés autrefois ont tendance à être réédités aujourd'hui ? »

Selon Prof Musao Kalombo Mbuyu Célestin, « Il va sans dire que dans les couloirs des sages du pays



qui ne peuvent digérer la réédition de la politique coupable d'antan, dont l'affront a été heureusement lavé par la révolution démocratique du régime Kabila père et Kabila fils, les méthodes de ce griot et ses colistiers lanceurs d'alerte, autant que celles de partis politiques bien identifiés qui orchestrent délibérément ces démarches audacieuses, dans l'ultime but de saper l'honneur de la justice congolaise, sont surannées. » Il affirme aussi : « De par la cure de distraction pure et simple que le collègue Albert Fabrice Puela, du reste généralement peu visible aux séances plénières de notre Chambre basse, a juré d'administrer à la justice et à l'Assemblée nationale, une question peut être posée : le collègue n'a-t-il pas mordu à l'hameçon des pêcheurs en eaux troubles pour ainsi se laisser faire, sacrifiant par ailleurs la quintessence de son honorabilité – sacrée, y compris sa dignité d'Avocat ? »

Il souligne aussi le fait que la plénière de l'Assemblée nationale a désapprouvé la démarche de Puela.

« Dans le cas d'espèce, ma foi, qui aurait dit mieux que l'auguste Assemblée plénière, s'agissant ici d'un éventuel constat de la démission présumée du Bureau définitif de la troisième législature de la troisième République, si tel devrait être le cas ? Pour un rapport déposé dans le délai prévu par notre règlement, examiné avec totale attention de la commission spéciale, adopté par l'auguste plénière, bon gré mal gré le Contexte de l'état d'urgence, pour quelles fins, le Collègue se serait-il laissé instrumentalisé ? Doit-on déduire que face à cette saisine abu-

sive du Conseil d'Etat, le Collègue Puela est allé simplement en rébellion contre sa propre Chambre ? » s'est-il interrogé.

Et de poursuivre :

« Il y a de quoi donner crédit, à l'humble avis des observateurs, qui indexent ce collègue Député national d'exprimer, autrement, sa bonne dose de colère contre l'Assemblée nationale, celle afférente à son échec lors de l'élection de l'Honorable Rapporteur adjoint de notre hémicycle ? Sachant bien entendu que le Collègue Puela, Avocat de son état, ne serait pas naïvement tombé si bas, dignité oblige. Tous les enjeux autour du leitmotiv sont, hélas connus, les acteurs en action aussi ».

Pour lui, il ne fait aucun doute, la requête de Fabrice Puela sera carrement classée.

« Si le Conseil d'Etat de notre beau pays a dû projeter le procès en date du 18 novembre, sauf changement de dernière minute, il est autant évident que tous les juristes,

y compris les non initiés au droit administratif congolais, prédisent sans ambages si pas l'irrecevabilité prévisible du dossier de notre Collègue Albert, alors bien-sûr le classement sans suite dudit dossier, pour mille et une raisons connues de tous », a dit le rapporteur de l'Assemblée.

Pour qui, « au-delà, tout compte fait, de cet aspect lié à la forme de la procédure entreprise par sieur Puela – notre Collègue, force est de rappeler que le fonds est de nature à trancher sur la honte que revêt la démarche de notre compatriote Albert Fabrice qui s'en est allé en guerre contre notre Chambre ».

Selon lui, « l'on ne pourrait, le cas échéant, imaginer une éventuelle option d'un simulacre de procès, qui matérialiserait la carte des auteurs du plan de déstabilisation à tout prix de la majorité parlementaire, aussi longtemps que, dans un État de droit, la justice est réputée indépendante. »

Et de conclure :

« Nous avons confiance en notre justice, quoique menacée d'otage par les tenants d'une certaine tendance politique qui rêveraient la possibilité d'imposer une pensée unique jadis décriée durant la deuxième République mobutienne ».

Tout compte fait, Jeanine Mabunda sera entendue par le Conseil d'Etat. Elle aura donc l'occasion de prouver que son bureau a respecté les dispositions du Règlement intérieur sur le délai à observer pour présenter le rapport financier de la session ordinaire de mars.

Invité par le comité des sages de l'Assemblée nationale, l'élu de Matadi s'est montré déterminé à aller jusqu'au bout de cette initiative.

Politico.cd



Burkina-Faso

Campagne électorale sous menaces sécuritaires



Des écolières défilent devant les affiches de la campagne présidentielle, à Ouagadougou le 6 novembre 2020, lors de la campagne présidentielle avant les élections présidentielles du 22 novembre 2020.

Au Burkina Faso, la campagne électorale pour les élections du 22 novembre se poursuit dans un contexte sécuritaire difficile et les populations ont du mal à suivre les programmes des candidats.

Quelque deux semaines après l'ouverture de la campagne électorale, les populations ont fini d'écouter l'ensemble des 13 candidats à la présidentielle et des candidats aux législatives.

"Actuellement, beaucoup de Burkinabè espèrent que leur quotidien change", explique Victorien Moule, un électeur.

"Parmi les 13 candidats, je pense que c'est le président Roch Kaboré que je vois pour poursuivre. A part le terrorisme qui est l'impact négatif sur sa gouvernance, il a su gérer. Il a pu réaliser beaucoup de choses. Depuis que je suis né, c'est ma première fois de voir une certaine alternance. Je n'ai connu que Blaise Compaoré et

Roch Kaboré", a affirmé Robert Yaméogo, qui mise sur la réélection du président sortant.

Les programmes des candidats ne sont pas accessibles aux populations quant à leur compréhension. Cela aura un impact sur ces élections.

"Le programme comme d'habitude reste assez élitiste et formulé d'une manière qui est difficilement appropriable pour la plus grande majorité des populations qui soit est analphabète ou qui a un niveau d'instruction intermédiaire", analyse Siaka Coulibaly, expert politique. "On pourrait s'attendre à une abstention assez importante", ajoute-t-il.

Cette campagne se tient dans un contexte sécuritaire tendu.

Les élections ne se tiendront pas dans plusieurs communes du pays. La semaine dernière 14 militaires ont été tués à Tin-Akoff dans le Sahel. En pleine campagne, le chauffeur d'un député de la majorité a aussi été tué.

Ghana

Démission du procureur anti-corruption

Le procureur anti-corruption au Ghana, Martin Amidu a démissionné lundi. Il accuse le chef de l'Etat Nana Akufo-Addo "d'ingérence politique" dans son travail, trois semaines avant l'élection présidentielle.

L'ancien procureur général a affirmé qu'il restait convaincu "qu'il n'était plus en mesure d'exercer en toute indépendance" son travail, dans une lettre de démission adressée au président et rendue publique. "Vous avez, à tort, pensé que je pourrais exercer ma fonction de procureur spécial comme votre caniche", écrit-il dans sa lettre.

M. Amidu accuse notamment le président Nana Akufo Ado d'avoir tenté de lui faire enterrer un rapport explosif concernant une société offshore créée par le gouvernement pour gérer les redevances minières du pays, premier producteur d'or en Afrique.

Il accuse également le chef de l'Etat d'essayer d'être "juge et partie" alors que le

rapport pointe des pratiques négatives dans la lutte contre la corruption au sein de la présidence.

La démission de M. Amidu intervient avant l'élection présidentielle du 7 décembre. L'actuel président Nana Akufo-Addo, candidat à sa réélection, affrontera l'ancien chef d'Etat John Mahama dans un scrutin qui s'annonce serré.

La présidence n'a pas encore réagi à ces accusations, mais le pouvoir exécutif a récemment affirmé qu'il agissait de façon transparente dans ce dossier.

La nomination de M. Martin Amidu par le président Akufo-Addo en février 2018 avait suscité l'espoir au Ghana, pays considéré un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest, mais où la corruption demeure un problème persistant.

Le rapport sur la société offshore a finalement été publié il y a deux semaines et le gouvernement a annoncé qu'il retardait l'entrée en bourse de cette société au lendemain de la présidentielle.

Justice

La veuve Habyarimana conteste le refus de lui accorder un non-lieu



Agathe Habyarimana, soupçonnée d'être impliquée dans le génocide de 1994 au Rwanda, demande à la justice française de lui accorder un non-lieu après 13 ans d'enquête et a fait appel du refus que lui oppose le juge d'instruction, a appris lundi l'AFP auprès de son avocat.

Âgée de 78 ans, Agathe Kanziga est la veuve de Juvénal Habyarimana, le président hutu dont l'assassinat le 6 avril 1994 a déclenché les massacres contre la minorité tutsi.

Elle a demandé en septembre à un juge d'instruction du tribunal de Paris de clore l'enquête ouverte contre elle en 2008, invoquant le "délai déraisonnable" de la procédure.

Dans cette enquête, initiée par une plainte en 2007 du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), ce personnage-clé de l'histoire rwandaise a été placé sous le statut de témoin assisté en 2016, intermédiaire entre témoin et mis en examen, et n'a plus été interrogé depuis sur les faits.

Le 4 novembre, le juge a rejeté sa demande, conformément aux réquisitions de la section Crimes contre l'humanité du parquet national antiterroriste.

Le parquet fait valoir que "les investigations sont en cours" et que "la demande est dès lors prématurée", selon l'ordonnance consultée par l'AFP. Le juge cite aussi la crise sanitaire parmi les circonstances qui "ralentissent nécessairement l'exécution des demandes d'entraide internationale".

Mme Habyarimana a interjeté appel de ce refus, qui devra être examiné par la cour d'appel de Paris.

"Toutes ces années de travail de la justice française n'ont débouché sur rien", a commenté son avocat Me Philippe Meilhac. "La gravité des faits ne permet pas de faire durer éternellement une procédure", d'autant qu'"elle permet d'entretenir un flot

d'accusations contre ma cliente qui l'empêche d'obtenir un titre de séjour", a-t-il ajouté.

Mme Habyarimana est installée en France depuis 1998, de fait sans statut légal puisque la France a refusé en 2011 de l'extrader au Rwanda, sans toutefois lui accorder l'asile en raison des soupçons sur le rôle qu'elle a pu jouer dans l'une des pires tragédies du XXe siècle.

Selon l'ONU, environ 800.000 personnes, essentiellement dans la minorité tutsi, ont été tuées en trois mois lors de massacres déclenchés après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994.

Exfiltrée en Europe trois jours après, Mme Habyarimana est souvent présentée comme l'une des dirigeantes de l'"akazu", le premier cercle du pouvoir hutu qui, selon ses accusateurs, a planifié et orchestré le génocide. Ce qu'elle conteste.

"Nous sommes choqués par une telle demande" de non-lieu, a réagi auprès de l'AFP le président du CPCR, Alain Gauthier. "Il faut que Mme Habyarimana rende des comptes et soit jugée, mais nous avons parfois le sentiment que la justice attend que les gens meurent pour se prononcer", a-t-il dénoncé.

Dans cette procédure, Mme Habyarimana n'a été interrogée sur les faits qu'à deux reprises: d'abord par les gendarmes en 2010 puis le 20 octobre 2016 par le juge, comme témoin assisté.

Depuis cet interrogatoire, les enquêteurs de l'Office central de lutte contre les Crimes contre l'humanité (OCLCH) se sont rendus au moins six fois au Rwanda, la dernière fois en septembre, pour interroger de possibles témoins dans cette procédure, selon des sources proches du dossier.

Les œuvres de Michael Jackson ont généré plus de 26 milliards en 2020

Le Magazine américain Forbes a dressé le classement des défunt(e)s stars dont les œuvres ont rapporté le plus, en 2020, aux détenteurs de leurs droits d'auteur. Michael Jackson est classé premier, suivi par l'écrivain Dr Seuss et le dessinateur Charles Monroe Schulz. John Lennon, Marilyn Monroe, Elvis Presley, Bob Marley, Kobe Bryant, et Freddie Mercury font aussi partie de la liste.

Le regretté Michael Jackson, décédé d'une overdose le 25 juin 2009 à 50 ans, a une fois de plus été en tête de la liste Forbes des célébrités décédées les mieux rémunérées pour la huitième année consécutive avec 48 millions de dollars (26,6 milliards FCFA) de bénéfices en 2020. La sortie, en 2019, du documentaire accablant Leaving Neverland ne semble pas avoir coûté sa couronne au roi de la musique pop.

L'auteur de livres pour enfants Dr Seuss, qui a succombé à un cancer le 24 septembre 1991, à l'âge de 87 ans, se classe deuxième. Ses nombreuses œuvres ont été adaptées en dessins animés, partout dans le monde. Les détenteurs des droits d'auteur ont gagné 33 millions de dollars (18,3 mil-

liards FCFA). Environ 6 millions d'exemplaires de ses livres ont été achetés, rien qu'aux États-Unis en 2020.

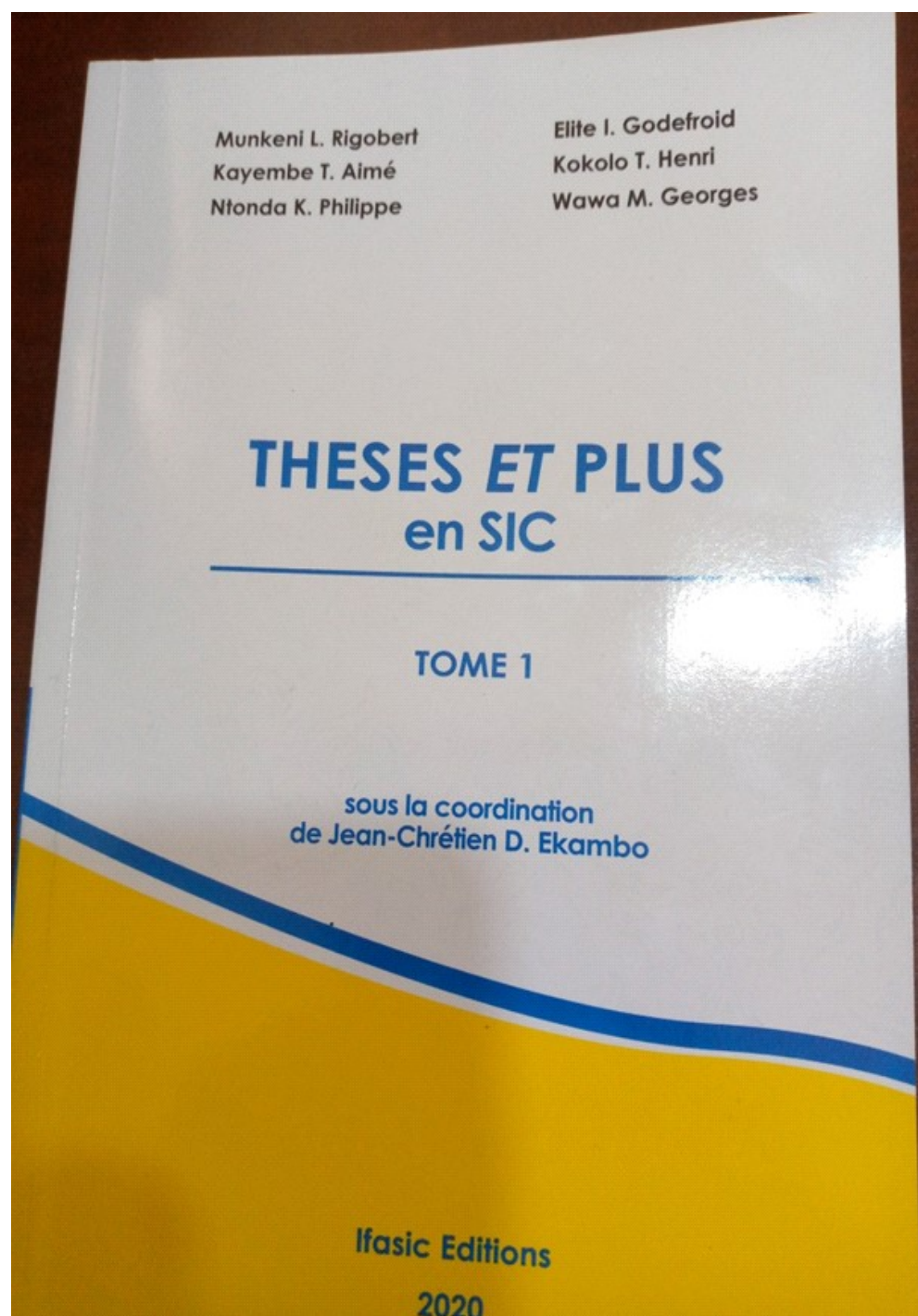
Charles Monroe Schulz, créateur de Snoopy, mort d'un cancer le 12 février 2000, à l'âge de 77 ans, arrive à la troisième place. Une partie de ses recettes annuelles estimées à 32,5 millions de dollars (18 milliards FCFA) provient d'un contrat conclu avec Apple TV+.

Arnold Palmer, ancien golfeur professionnel américain décédé d'une maladie cardiaque le 25 septembre 2016, a gagné 25 millions de dollars (13,8 milliards FCFA). L'artiste Elvis Presley mort d'une crise cardiaque le 16 août 1977, à l'âge de 42 ans est cinquième, avec 23 millions de dollars (12,77 milliards FCFA) en 2020.

Décédé il y a neuf mois à l'âge de 41 ans dans un accident d'hélicoptère qui a également coûté la vie à sa fille de 13 ans Gianna "Gigi" et à sept autres personnes, Kobe Bryant arrive au sixième rang. Les œuvres de l'ancienne star de la NBA auraient généré 20 millions de dollars (11,1 milliards FCFA) de revenus depuis sa mort. Kobe Bryant valait 600 millions de dollars (333 milliards FCFA) au moment de sa mort.

Vient de paraître à l'Ifasic...

«Thèses et Plus en SIC»



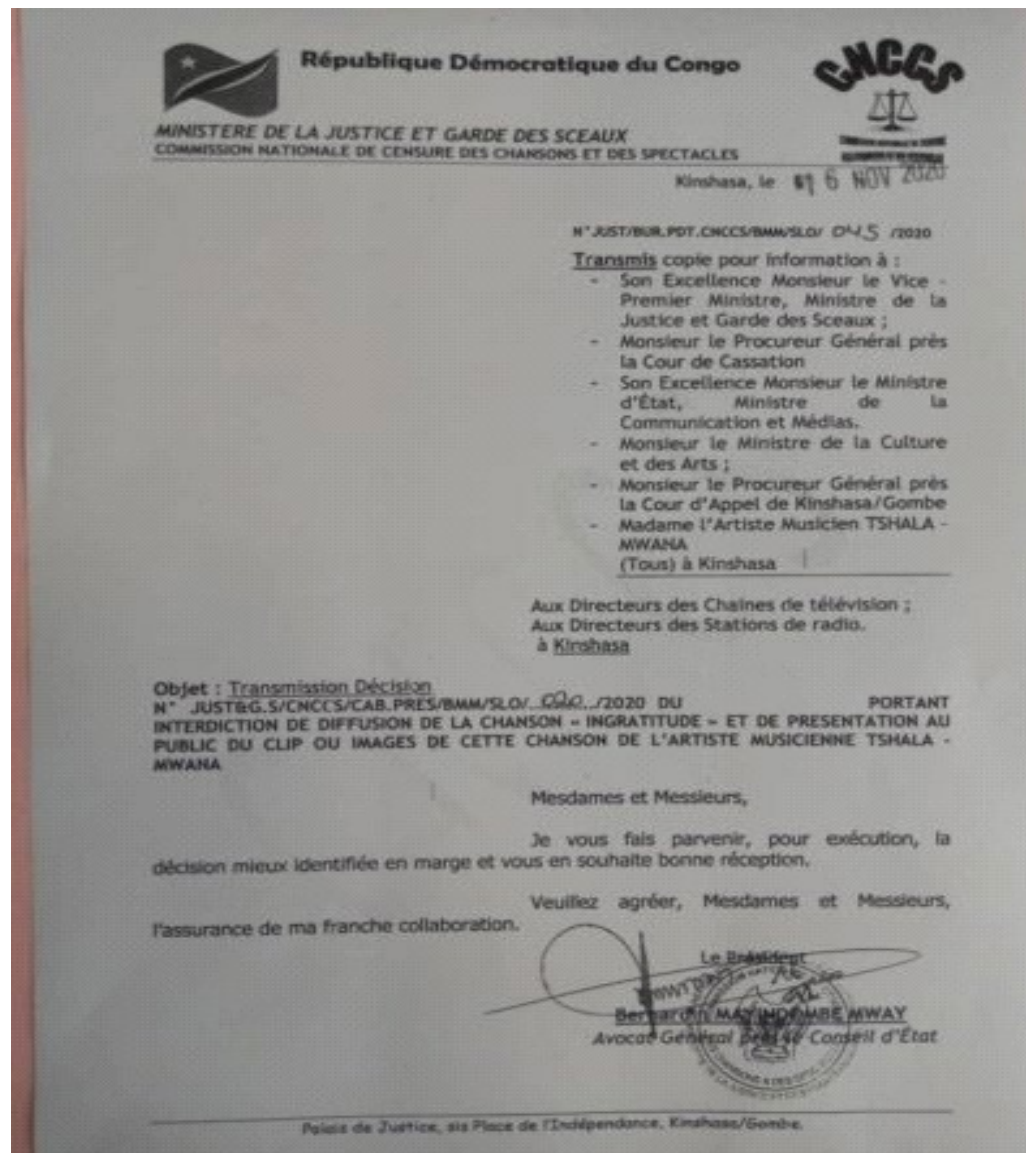
Le Directeur du Centre de Recherche en Communication «CECOM» informe le public, particulièrement les anciens de l'ISTI-IFASIC, que le vernissage du livre *THÈSES ET PLUS en SIC* aura lieu le samedi 28 novembre, à 10 heures, à l'espace Malembe.

Nous signalons par ailleurs que cet ouvrage peut être obtenu au prix de 15 dollars. Cordiale bienvenue à tous les anciens de notre Alma mater.

Dircom

Interpellation Tshala Muana

Le BCNUDH désapprouve la dérive



Le Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a réagi à l'interpellation ce lundi 16 novembre par l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, de l'artiste musicienne Tshala Muana après la diffusion d'une nouvelle chanson intitulée « Ingratitude ».

Cette division des droits de l'homme de la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) et du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme en République Démocratique du Congo, constate tout d'abord que c'est le 2ème artiste congolais qui fait l'objet de censure et de menace après « Karmapa », auteur de la Chanson « Mama Yemo » et s'inquiète dès lors de ce qu'elle qualifie d'une « dérive contraire à la volonté de promouvoir et protéger les droits de l'homme ».

Il sied de signaler que le ministère de la Justice a interdit ce lundi 16 novembre la diffusion d'une nouvelle chanson de Tshala Mwana intitulée « Ingratitude », fustigeant à demi-mot l'attitude du président Félix Tshisekedi vis-à-vis de son prédécesseur et allié, Joseph Kabila.

La décision a été prise par la « Commission nationale de censure des chansons et des spectacles » et a été envoyée aux directeurs de chaînes de télévision et de stations de radios à Kinshasa. L'artiste a été interpellée par l'ANR, l'Agence nationale de Renseignement.

La dispute Kabila-Tshisekedi

La chanson de la « Reine du Mutuashi » (genre musical traditionnel du Kasaï, que Tshala Mwana a modernisé avec succès durant sa carrière) venait d'être mise sur le marché. Aucun nom n'est cité dans l'œuvre de cette kabiliste notoire, mais tous les Congolais reconnaissent dans les paroles un écho de la dispute entre les alliés Félix Tshisekedi et Joseph Kabila.

Faisant allusion au fait que ce dernier a consenti à laisser le fauteuil présidentiel au Kasaïen en échange d'une majorité importante dans les assemblées nationale et provinciales (deux « victoires » qui n'ont jamais été prouvées par la publication du détail des votes), la chanteuse reproche à un homme non nommé son « ingratitude »: « Le maître t'a élevé et tu es monté en grade. Ensuite tu le rejettes ». « Satan a transgressé la loi et a bravé son créateur ».

Le texte a suscité un tollé chez les originaires du Kasaï (dont est issue la famille Tshisekedi) et partisans de l'UDPS, le parti du chef de l'Etat, qui ressentent la proximité de Tshala Mwana avec les kabilistes comme une trahison, alors que la chanson est devenue virale, durant le week-end dernier, sur les réseaux sociaux. Le ton est monté ainsi que les échanges de menaces. Le sénateur honoraire Crispin Kabasele a ainsi porté plainte dimanche contre le compagnon de la chanteuse, qui aurait stigmatisé le plaignant sur les réseaux sociaux pour avoir « désapprouvé » la chanson.

Louis-Paul Eyenga

Éliminatoires CAN 2022 :**Les Léopards s'offrent l'Angola et se relancent dans la course**

En fin, une première victoire pour les Léopards dans cette campagne des qualifications à la Coupe d'Afrique des Nations 2022. Tel un éclairci dans le ciel brumeux au-dessus de la tête de Christian Nsengi, la victoire de ce mardi face à l'Angola, vient soulager tout un peuple, une sélection dont on a tant douté, qui était au bord d'une élimination précoce.

Après une première mi-temps globalement maîtrisée par les Léopards, du reste équilibrée en terme de situations de buts, la RDC se lance sur le chemin de sa victoire en seconde période. Neeskens Kebano monte à la place de Fabrice Ngoma, et c'est de lui que provient la lumière qui illumine le match des Léopards. Le joueur de Fulham dans un numéro individuel, élimine trois défenseurs angolais d'un simple geste avant de fusiller le portier Marquez qui



n'en pouvait rien. (1-0) à l'heure de jeu, la RDC accepte dans la foulée de subir les incursions Angolaises sans pour autant laisser cette précieuse victoire lui échapper.

Après avoir loupé l'occasion de le faire à la maison, les congolais domptent les Palencas Negras chez eux, grâce à ce coup de d'éclat de Neeskens Kebano et se relancent complètement dans la course à la qualification. La RDC reste certes 3ème au classement, mais avec 6 points, un de moins que la Gambie et le Gabon qui partagent la tête du groupe D. Cette victoire est aussi un soulagement pour Christian Nsengi qui l'attend depuis plus d'une année après sa prise des fonctions.

Félicitations à nos vaillants Léopards et courage pour la suite.

Footrdc.com

Éliminatoires CAN : La Gambie rejoint le Gabon et accentue la pression sur la RDC

La Gambie a réalisé un joli coup à domicile face aux Gabon. Les scorpions se sont défaits des panthères lors de la 4ème journée des éliminatoires CAN Cameroun par la marque de 2 buts à 1. Après une première période terne, les choses ont bougé en seconde période avec les deux marqués par les locaux et la réduction du score des panthères.

Ce résultat propulse la Gambie en tête du classement du Groupe D des éliminatoires CAN Cameroun aux côtés du Gabon. Avec 7 points chacun, les deux nations s'approchent un peu plus du Cameroun où aura lieu la prochaine phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations de football. Cette position des deux pays accentue la pression sur l'Angola et la RD Congo.



Les deux pays sont dans l'obligation de victoire. Mardi 17 novembre 2020, les Léopards se sont déplacés en Angola pour affronter les Antilopes Noires en match de la 4ème journée des éliminatoires CAN Cameroun.

Un match nul retarderait les chances de rester aux contacts du Gabon et de la Gambie, leaders du groupe.

Footrdc.com

TP Mazembe : Likonza en Belgique après Mondeko

Glody Likonza s'est rendu en Belgique lundi après-midi, pour y subir une intervention chirurgicale après sa grave blessure contractée lors du choc DCMP-TP Mazembe du 25 Octobre, au stade des martyrs. Sorti et remplacé au cours de la rencontre par Trésor Mputu dans le premier quart d'heure, Likonza n'est plus revenu sur la pelouse. Une déchirure du ménisque du genou gauche a été révélée après examens. Le joueur ne pourra refouler la pelouse jusqu'à la fin de la saison.

Glody Likonza a reçu mardi, son visa pour la Belgique des mains propre du président du TP Mazembe, Moïse Katumbi. En Belgique, Likonza retrouvera son équipier Kevin Mondeko lui aussi blessé et indisponible pour une longue durée. Ils se retrouveront tous deux



à l'hôpital Erasme de Bruxelles.

footrdc.com

LINAFOOT**Don Bosco piège Lupopo**

En pleine trêve internationale, le Saint Eloi Lupopo (7e) recevait à Kibasa Maliba le CS Don Bosco pour le compte de la journée de la Linafoot D1. En pleine confiance après leur victoire contre DCMP (1-0), les Cheminots visaient à s'installer derrière le podium. Don Bosco (9e) de son côté pouvait dépasser son adversaire en cas de victoire.

Après une première période globalement dominée par les locaux en terme d'occasion, par l'entremise d'Ebengo Ciel et Mozinzi, l'action décisive arrivera en fin de match. Idriss Kisha d'une frappe en demi-volée battait Matampi à

moins de 20 minutes de la fin du match (1-0, 75e). Dans la foulée, Mpiana Mozinzi croyait remettre les pendules à l'heure mais son but était refusé pour hors-jeu (77e). Bertin Manku tentera d'insuffler du sang neuf pour revenir au score sans succès.

Première défaite de Lupopo cette saison, qui manque par la même occasion de suivre le rythme du podium. Don Bosco de refait la santé et dépasse son adversaire du jour au classement. Lupopo occupe désormais la 8e place avec ses 9 points, deux points derrière les Salésiens 6e.

Iragi Elisha

Lubumbashi Sport domine Bazano et l'enfonce dans la crise

En mode remontada, la formation de Lubumbashi Sport s'est imposée devant celle de la JS Bazano mardi après-midi, au stade Kibasa Maliba de Lubumbashi, dans le cadre de la poursuite de la Ligue Nationale de Football. (2-1), score final.

Cueilli à froid à la 23ème minute sur un penalty évitable, transformé par Trésor Nona, Lubumbashi Sport a pu puiser dans ses réserves pour revenir à la marque. À la 35ème minute, Nguba Wandenga remet les Kamikazes dans le match sur un corner direct qui trompe la vigilance de toute la défense de Bazano y compris son gardien Massamba. Le match va vite mais

sur un rythme plutôt timoré. Avant la pause, Lubumbashi Sport passe devant grâce à un majestueux coup franc de Florent Atsi. (2-1) à la mi-temps. En seconde période, rien d'intéressant à signaler. Lubumbashi Sport maîtrise son sujet jusqu'au coup de sifflet final.

Petit à petit, les Kamikazes rentrent dans la compétition, après avoir enchaîné 4 défaites de suite. Lubumbashi Sport est provisoirement 13ème au classement avec 7 points en 7 rencontres. La JS Bazano elle, ne décolle toujours pas, 3 points en 8 matchs et une modique 15ème place au classement.

footrdc.com

Andy Bikoko délivre Sanga Balende du mal Dauphin Noir

Pour son premier match de la saison à domicile, Sanga Balende n'a pas eu de vie facile devant l'Association Sportive Dauphin Noir de Goma au stade Kashala Bonzola. Les locaux ont patienté les derniers quart d'heure de la rencontre pour faire la différence.

Sanga Balende se le devait ! Cette première victoire à domicile est d'une saveur particulière après une campagne dans la région du

Katanga. Moins tranchant en première période, les locaux ont trouvé le chemin de filet à la 78ème grâce à Andy Bikoko.

1 but à 0, Sanga Balende fait le strict minimum. Ce succès permet aux joueurs de Magloire Futula de comptabiliser 8 buts après 4 matchs de championnat. Par contre, l'Association Sportive Dauphin Noir enregistre son troisième revers de rang en Linafoot D1.

Marco Emery Momo

DCMP : Vidiye Tshimanga bloqué dans son envie de départ

Tenir jusqu'au terme de son mandat, c'est ce qu'a recommandé le conseil d'administration du DCMP à Vidiye Tshimanga qui a récemment démissionné de son poste de président. Le numéro un des Immaculés devrait continuer à diriger le club puisqu'aucune candidature à sa succession n'a été enregistrée jusqu'à ce jour. Le conseil d'administration du Daring est clair, faute des candidats, Vidiye Tshimanga doit rester en fonction jusqu'à la fin de son mandat. L'instruction lui a été réitérée lors de la réunion du lundi 16 en la résidence de l'un des pères fondateurs du Daring, Jonas Mukamba.

Vidiye Tshimanga a la totale confiance du conseil d'administration des Immaculés pour continuer à assumer ses fonctions de président pour l'intérêt supérieur de la



grande famille DCMP. Reste désormais à savoir si l'intéressé dansera sur la même piste que le conseil d'administration du DCMP. Élu en juillet 2019, Vidiye Tshimanga a dès la première année de son mandat aider le Daring à rompre avec la malédiction des 16ème rue (élimination au tour préliminaire de la Coupe de la CAF).

footrdc.com

Consultations nationales

Grandes décisions de F. Tshisekedi en attente

Est-ce un terme ou une pause ? La question avait traversé les esprits lorsque le chef de l'Etat, pour une mission de travail à Luanda, a dû ne pas recevoir des invités dans le cadre des consultations nationales. Il nous revient qu'elles se sont tout de même poursuivies avec notamment la rencontre avec des Baobabs de la presse nationale. Qu'à cela ne tienne, le train de ces consultations approche inexorablement la gare. Ici naît l'interrogation principale. Résultat, quid ?

Quoi qu'il en soit, le président Tshisekedi joue à la

fois son prestige et son avenir politique en lançant ces consultations nationales dont l'ensemble de la population attend des signaux rassurants quant à la nouvelle impulsion du développement du pays. Aussi d'aucuns voudraient-ils vivre avec empressement l'annonce d'un nouveau tableau de bord de la gouvernance qui, soi, on ne s'en cache pas, différent de celui tricotté de commun accord avec le Front commun pour le Congo. Un attelage à la base de la stagnation, si pas du délabrement de la situation socio-économique

du grand nombre.

La tâche essentielle incombe sans doute à ceux qui ont piloté la stratégie, même du débauchage (toléré en politique) en vue de donner au chef de l'Etat les armes devant lui permettre d'imprimer la cadence voulue par lui dans la marche de l'Etat. Auraient-ils réussi à faire basculer de famille politique la majorité d'élus nationaux nécessaires et des personnalités politiques ? La question demeure, mais la patience reste de mise d'autant que le discours tant attendu n'échappera pas à l'obligation

de fixer l'opinion sur les détails nécessaires qui prennent en charge la nouveauté attendue.

Toutefois, il me revient de constater que les consultations ont produit le premier effet espéré : l'évolution de la position dans le chef des cadres du FCC. Jusqu'il y a peu étanches aux consultations, les animateurs de la plateforme souscrivent à franchir le perron du Palais de la Nation. Evidemment, en inscrivant les discussions dans le cadre de l'Accord caressé et honni. Lorsqu'on sait cependant que ces mêmes

animateurs avaient fermé le portail aux suggestions du Président Tshisekedi visant la revisitation de certaines clauses de cet accord, il faut reconnaître que, quel que soit le scénario, ce fameux accord subira absolument un toilettage. Pas toujours dans les limites des attentes des irréductibles du FCC.

Comme quoi, les intégristes ont eu tort de se cramponner !

LR

35 morts après attaques des ADF à Beni

Une trentaine de personnes ont été tuées ces dernières 24 heures dans le groupement Bambuba-Kisiki et dans le Parc national des Virunga en secteur de Rwenzori, dans le territoire de Beni. Selon un communiqué officiel du gouvernement provincial du Nord-Kivu, publié mardi 17 novembre, la découverte macabre des corps des victimes a été faite ce matin ; au moment où six personnes ont été tuées et une autre blessée par balle lors d'une nouvelle attaque des rebelles ougandais des ADF dans la localité de

Kokola, située entre Oicha et Eringeti.

A travers ce communiqué, le porte-parole du gouvernement provincial condamne ces meurtres et présente la compassion des autorités provinciales envers les familles des victimes.

Le délégué du gouverneur dans la région d'Eringeti, Sabiti Mbafumoya, indique que les FARDC sont à la recherche de ces assaillants qui ont pris la direction de la forêt vers l'est de Kokola :

« C'est vers six heures du matin qu'il y a eu attaque au niveau

de Kokola. Jusqu'à présent nous sommes en train de faire le suivi pour avoir quand même le bilan total. Pour le moment, il n'y a pas encore le déplacement des populations, sauf il y a un blessé qui est arrivé déjà à l'hôpital de référence d'Eringeti. Et d'ailleurs, l'armée est en train de poursuivre l'ennemi jusqu'à présent. Nous sommes en train de dire à la population de rester calme car l'armée est là et en train de sécuriser la population et surtout le mieux serait d'être en collaboration et d'envoyer les informations en temps opportun. »

Ass. Nat./Fournitures en eau et électricité

Le Ministre des Ressources hydrauliques et Électricité n'a pas convaincu les membres de la commission ATIC

La commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (ATIC) de l'Assemblée nationale a auditionné le Ministre des Ressources hydrauliques et électricité. Eustache Muhazi, est venu mardi 17 novembre répondre aux questions lui posées sur la problématique de la fourniture d'eau et de l'électricité à Kinshasa et à travers la République.

Dans sa réplique, le Ministre a estimé avoir rencontré les attentes des députés membres de cette commission.

« Nous avons rassuré la représentation nationale au niveau de la commission que la desserte en eau et en électricité n'aura pas d'interruption. C'est vrai qu'il y a eu quelques difficultés avec l'électricité, à cause de quelques soucis avec quelques groupes à Inga le mois passé mais ces groupes

ont été réparés. Mais aussi, avec la desserte en eau, à ce niveau, il y a eu une usine qui a connu de l'emsablablement mais les motopompes ont été achetées et l'eau va continuer à couler dans nos robinets. Le courant va continuer à rester là, bien qu'avec quelques délestages comme d'habitude. Mais la SNEL et la REGIDESO sont entrain de fournir des efforts pour améliorer la desserte en eau et en électricité », a-t-il dit au sortir de son intervention à la commission.

Et d'ajouter, « nous faisons le plaidoyer nécessaire auprès des partenaires extérieurs et investisseurs qui arrivent, parce que le secteur de l'eau et de l'électricité sont libéralisés. Tout investisseur peut investir dans le secteur aujourd'hui. Mais il va de soi que nous devons réhabiliter l'outil qui existe et les nouveaux investisseurs qui viendront seront les bienvenus, car l'Etat les encourage de venir

pour aider les deux sociétés publiques à améliorer la desserte en eau et en électricité ».

De leur côté, les députés membres de la commission ATIC de la chambre basse du parlement ne sont pas convaincus par les réponses du Ministre « qui sont superficielles ».

« La commission n'est pas satisfaite des réponses du Ministre, faute des détails dans les différents dossiers liés à la SNEL et la REGIDESO. Nous avons pris comme décision de renvoyer les questions détaillées dans la sous commission Énergie afin que le Ministre demande aux deux gestionnaires de la REGIDESO et de la SNEL de venir fournir auprès des honorables députés membres de cette sous commission, des réponses appropriées », a dit le Député Modero Nsimba, premier vice-président de la commission ATIC.

Josué Mfutula

Le prix a chuté

La production et la délivrance des passeports reprennent le 23 novembre

Le ministère des affaires étrangères a annoncé dans un communiqué ce mardi 17 novembre 2020 que les activités de production et de délivrance des passeports reprennent le lundi prochain pour la ville de Kinshasa.

En ce qui concerne les autres provinces, la délivrance et la production sont fixées au 07 décembre 2020.

Pour ce qui est des sites dis-

Ange Makadi Ngoy

Kinshasa : la PCR interpelle les conducteurs sur la hausse de prix de la course

A Kintambo magasin, les taxis se font rares depuis la fin de l'après-midi de ce lundi 16 novembre 2020. Les conducteurs des taxis évitent même la course dite demi-terrain jusqu'au centre supérieur militaire, sur la route de Matadi dans la commune de Ngaliema. Et pour cause, le prix de la course est à "la hausse".

Interpellé au courant de la journée, un chauffeur de la ligne Kintambo magasin-Gramalic explique qu'"après avoir vérifié tous les documents qui sont en ordre, ils ont trouvé une autre infraction relative au prix de la course qui est augmenté de 200fc", s'étonne-t-il. Et pourtant "la course est payée 700fc comme d'habitude... selon les roulages, la course devrait être plafonnée à 500fc". Conduit au bureau de la police pour être entendu sur procès verbal, grande était la surprise de ce chauffeur de constater que la nomenclature des prix ne reprenait pas la ligne mise en cause. Pour cela, il lui a quand même été infligé une amende de

150.000fc à payer.

Une pression de la part de la PCR qui n'a pas de fondement pendant que le bus public qui transporte plusieurs passagers et ne paye pas de frais de stationnement et autres petites taxes liées au transport en commun, n'est pas sujette non plus aux tracasseries doit garder sa course à 500fc "comment nous devons payer plus qu'eux", s'insurgent-ils. Alors que pendant la deuxième République, se souviennent-ils, le transport public coûtait moins cher que ceux des particuliers. "Nous n'arrivons pas à comprendre ce bouleversement".

Actuellement, le litre de carburant s'achète à 2000Fc à la pompe. Un prix, rappelons-le, qui a subi au moins 5 augmentations, le majorant globalement de 700fc au moins. La dernière réduction d'à peine 240fc ne justifierait pas que la course de 500fc passe à 400fc et de 700fc-1000fc à 500fc. Pour cela, il faudrait que l'Etat revoie drastiquement à la baisse le prix du litre à 1500fc, iniquent les conducteurs des taxis.

MCP